

CENTRE HOSPITALIER

Saint Geoire en Valdaine



Livret d'accueil
Soins de Suite et de Réadaptation

Tél.04.76.32.75.00

Fax.04.76.07.12.97



SOMMAIRE

- **Présentation de l'établissement** **p.3**
- **L'admission** **p.4**
- **Déroulement du séjour** **p.5**
- **La vie quotidienne au sein de l'établissement** **p.7**
- **Recommandations diverses** **p.9**
- **Réclamations** **p.10**
- **Charte des droits et libertés de la personne hospitalisée** **p.11**
- **Contacts** **p.12**



PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

Le Centre Hospitalier de Saint Geoire en Valdaine, établissement public de santé, est une petite structure de proximité qui a vocation à prendre en charge les patients nécessitant de la rééducation, de la réadaptation et des suites de soins après une hospitalisation aigüe.

L'établissement est un centre de soins et également un lieu de vie, d'accueil et d'hébergement.



➤ Situation géographique



L'établissement est situé à équidistance sur l'axe Voiron- Pont de Beauvoisin (16 Km de Voiron et 13 Km de Pont de Beauvoisin).



Le Centre Hospitalier de Saint Geoire en Valdaine est situé au calme, dans un cadre champêtre, arboré et verdoyant.

➤ Activité

L'ensemble du site abrite actuellement 181 lits répartis dans les disciplines suivantes :

- 30 lits de Soins de Suite et Réadaptation
- 151 lits d'E.H.P.A.D (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes)
- Dont 28 lits d'hébergement de résidents atteints de la maladie d'Alzheimer.

L'ADMISSION

Vos interlocuteurs : directeur, cadres de santé, médecins attachés, assistante sociale, service de la clientèle.



Dès votre entrée, vous devez vous présenter à l'accueil afin de satisfaire aux formalités administratives afin de compléter votre dossier d'admission. Les pièces suivantes vous sont demandées :

- Carte d'identité ou livret de famille
- Carte vitale
- Attestation mutuelle



De plus, il vous sera demandé de compléter des imprimés pour votre dossier.

Pour formuler une demande de Couverture Maladie Universelle (CMU) :

La couverture maladie universelle permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière de bénéficier, sur justificatif de ressources, de la Sécurité Sociale et éventuellement de la couverture maladie complémentaire.

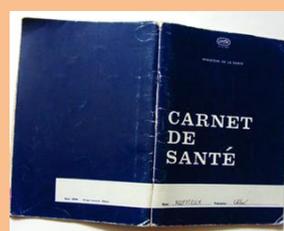
L'assistante sociale de l'établissement est à votre disposition, sur rendez-vous, pour répondre à vos questions administratives et financières et vous aider dans vos démarches.

➤ Les formalités médicales

Vos interlocuteurs : cadre de santé, équipe médicale.

Pour permettre au personnel médical et paramédical d'assurer votre suivi médical dans les meilleures conditions, pensez à vous munir des diverses informations dont vous disposez :

- bilans ou carnet de santé,
- dernières ordonnances de traitement,
- carte de groupe sanguin,
- carnet de vaccinations,
- clichés radiographiques,
- comptes rendus médicaux.



LE DEROULEMENT DU SEJOUR

Le suivi médical

Vos interlocuteurs : médecins, cadres de santé.

Le cadre de santé reste votre interlocuteur privilégié lors de votre séjour et assure le relais entre les médecins, l'équipe médicale et paramédicale et les différents services.

Vous serez pris en charge par :

- Docteur BAH Sidy, médecin gériatre
- Docteur SAUNIER Jean-Jacques, médecin

La permanence des soins est assurée au sein de l'établissement par des médecins joignables à tout moment par l'infirmière

Les médecins libéraux intervenants dans l'établissement sont :

- Docteur Alain BADINI
- Docteur Jean Christophe DUPONT
- Docteur Patrick FUMAGALLI
- Docteur André GAMBY
- Docteur Gilles VERNEY

Accès à vos informations médicales.

Services régionaux e-santé

Dans le cadre de votre prise en charge, sauf opposition de votre part exprimée à votre médecin référent, notre établissement pourra être amené à utiliser les services de la plateforme régionale SISRA, hébergés chez un hébergeur de données de santé agréé par le Ministère en charge de la santé. Seuls les professionnels participant à votre prise en charge peuvent accéder à ces informations, après s'être dûment authentifiés. Ce dispositif vise à faciliter et accélérer le partage d'informations entre les professionnels libéraux et l'hôpital pour améliorer la prise en charge des patients.



Conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2002, vous pouvez avoir accès à votre dossier de prise en charge dans l'établissement en vous adressant au directeur ou à votre médecin référent.

Pour plus d'information sur les services SISRA ou les modalités de modification des données vous concernant : www.sante-ra.fr

Agréments CNIL : 1015613 et 899050

Communication du dossier médical

Le dossier médical est communiqué au malade qui le demande par écrit ou à la personne qu'il désigne à cet effet, à la direction de l'hôpital. En cas de décès du malade hospitalisé, il peut être communiqué aux ayants-droits conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2002, sauf si le défunt avait, au préalable, exprimé une volonté contraire.

Le dossier médical peut, en outre, être consulté sur place à la demande du malade, ou par le médecin désigné par le malade (à l'exclusion d'un médecin de compagnie d'assurance ou d'un médecin de contrôle). Les dispositions de la loi "informatique et liberté" ne permettent pas de déroger aux dispositions précédentes.

Hospitalisation et soins divers sur prescription médicale

Les hospitalisations en service de soins de suite et de réadaptation sont programmées après une prise en charge en établissement de court-séjour ou directement du domicile ou de l'EHPAD.

Nos actions s'inscrivent dans le cadre des suites de soins et de réadaptation pour maintenir l'autonomie en vue d'un retour à domicile.

Certaines pathologies ou consultations spécialisées peuvent nécessiter une prise en charge par un autre centre hospitalier (Voiron, Pont-de-Beauvoisin, Grenoble...). Dans ce cas, les dispositions seront mises en œuvre pour l'organisation de votre transport ou de votre transfert.

Soins infirmiers, de nursing et d'hygiène

L'ensemble du personnel de l'Hôpital est à votre écoute.

24h /24h, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s et agents des services hospitaliers sont présents pour assurer les actes de soins et tâches d'entretien nécessaires.

L'objectif de chacun vise à préserver votre santé, votre sécurité et votre bien-être.

Pour cela, le personnel suit régulièrement des formations dans de nombreux domaines (psycho-gériatrie, soins palliatifs, maladie d'Alzheimer, hygiène, lutte contre les maladies nosocomiales, diététique...).

Kinésithérapie, ergothérapie, psychomotricité (sur prescription médicale)

Les rééducateurs kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens interviennent tous les jours au sein de l'établissement.

Leurs missions consistent à vous redonner de l'autonomie et à vous réadapter aux actes de la vie quotidienne.

Pour ce faire, la salle de rééducation dispose de tous le matériel et équipement nécessaire





Un parcours de marche à l'extérieur permet aux patients une rééducation dans un cadre similaire à la vie courante.

Psychologue

Une psychologue intervient au sein de l'hôpital pour des:

- ✓ Bilans
- ✓ Entretiens avec les familles et patients
- ✓ Suivi des patients

Autres intervenants

D'autres professionnels (diététicien, orthophoniste) peuvent également intervenir à l'hôpital.

LA VIE QUOTIDIENNE AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT



Il est rappelé que pour des raisons de sécurité il est interdit de fumer au sein de l'établissement.



La chambre

Toutes les chambres du service de soins de suite et de réadaptation disposent d'une salle d'eau privative. Elles sont équipées d'un lit à hauteur variable, d'un chevet, d'une table au lit, d'un fauteuil, de placards

La location d'un téléviseur et l'ouverture d'une ligne téléphonique sont possibles. La demande se fait au bureau de la clientèle.

Vous pouvez bénéficier d'une chambre particulière moyennant un supplément selon les disponibilités.

Pendant votre séjour, si des impératifs médicaux ou d'organisation interne l'exigeaient, l'équipe soignante pourrait se trouver dans l'obligation de vous affecter une autre chambre. Veuillez nous en excuser d'avance.



La restauration



Les repas sont servis à 7h30, 12h, et 18 h 30 avec une collation à 15 h 45.

Votre famille ou entourage peut également prendre un repas avec vous en prévenant 3 jours minimum à l'avance le personnel de soins et le bureau de la clientèle. Le règlement du repas vous sera demandé.

Le traitement du linge

L'entretien de votre linge personnel : vêtements, sous-vêtements, pyjamas, chemises de nuit, robe de chambre, linge de toilette sont à votre charge et devront être entretenus par vos proches.

Le culte

Vous pouvez recevoir la visite d'un représentant du culte de votre choix.

Le courrier



Du lundi au vendredi, le courrier, journaux ou magazines peuvent être distribués.

Le salon de coiffure

Des coiffeuses libérales interviennent dans le salon de coiffure de l'établissement. Cette prestation est externe.



RECOMMANDATIONS DIVERSES

Horaires des visites

Tous les jours de 12h à 19h.

Détention des sommes d'argent et de valeurs



Vos interlocuteurs : cadres de santé, service de la clientèle.

Sachez que le Centre Hospitalier de Saint Geoire en Valdaine ne peut être déclaré responsable de vols et disparitions de biens et valeurs que vous avez souhaité conserver. Vous pouvez faire le dépôt de vos valeurs, objets précieux et moyen de paiement au régisseur de recette du Centre Hospitalier. Ces objets sont ensuite transférés et conservés à la trésorerie de Saint Geoire en Valdaine.

Pour tous renseignements, nous vous invitons à vous rapprocher du service de la clientèle.

Les biens apportés ou retirés pendant votre séjour doivent nous être signalés afin qu'ils soient répertoriés sur l'inventaire dressé lors de votre arrivée dans le service.

Absences de l'établissement

Vos interlocuteurs : médecins, cadres de santé, infirmier(e)s, service de la clientèle.

Toute absence nécessite un avis médical. Dans ce cas, une demande d'autorisation de sortie sera établie et signée lors de votre départ par le médecin et le Directeur.

Cette permission peut être de 48 heures maximum.

Sortie définitive

Vos interlocuteurs : médecins, cadres de santé, service social, service de la clientèle.

Dès lors que le médecin du service jugera que votre état de santé permet votre sortie définitive, le cadre de santé et l'assistante sociale organiseront cette dernière et s'assureront qu'un membre de votre famille sera informé.

L'ergothérapeute peut participer à l'organisation du retour à domicile (mise en place de matériels, aménagements,...). Il est possible de la rencontrer sur rendez-vous.

Toute sortie contre avis médical doit être formulée par écrit.

Dispositions en cas de décès

Vos interlocuteurs : médecins, psychologue, cadres de santé, infirmier(e)s, service de la clientèle, assistante sociale.

Le décès constitue un terme à la vie qu'il faut envisager.

Vous pouvez nous faire part de vos éventuelles dispositions. Nous ferons de notre mieux pour accompagner vos proches dans cette étape difficile.

RECLAMATIONS

Enquête de Satisfaction :

Pour les personnes hospitalisées un questionnaire de satisfaction vous est remis à l'entrée. Il est possible de nous le rendre lors de votre sortie en le déposant à l'accueil ou bien de nous l'expédier par courrier. Cela permet à l'établissement d'analyser et de mettre en place des plans d'actions pour améliorer la qualité la prise en charge.

C.R.U.Q. :

Il existe au sein de l'établissement une Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la prise en charge (C.R.U.Q).

Cette commission est composée :

- du directeur de l'établissement
- d'un médiateur médical et d'un médiateur non médical. Ils sont vos interlocuteurs privilégiés.
- de représentants des usagers

Les coordonnées des représentants des usagers sont disponibles dans la fiche jointe en annexe explicitant le fonctionnement de cette instance.

Cette Commission se réunit 3 fois dans l'année pour examiner les plaintes qui peuvent être déposées dans la boîte aux lettres située dans le sas de l'entrée principale.



L'ensemble du personnel du Centre Hospitalier vous souhaite la bienvenue et espère que votre séjour dans l'établissement vous sera agréable.

PRINCIPES GENERAUX

Charte des droits et libertés de la personne hospitalisée

- 1 - Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui le prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale.
- 2- Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
- 3- L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
- 4- Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
- 5- Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
- 6- Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
- 7- La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
- 8- La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
- 9- Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
- 10- La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droits en cas de décès bénéficient du même droit.
- 11- La personne hospitalisée exprime des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une Commission des Relations avec les Usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

CONTACTS



SECTEUR	SERVICE	TELEPHONE
ADMINISTRATION	Standard/ Bureau de la clientèle : Roxane DELETRAZ Sylvia DUR	04.76.32.75.00
	Secrétariat de direction/ Qualité : Eva FOURNIER	04.76.32.75.02
	Direction des soins : Martine POINTIER	04.76.32.75.07
	Service ressources humaines : Florence CHEPIS	04.76.32.75.04
	Service économique : Annie PEIGNEUX	04.76.32.75.05
	Service financier : Sandrine DELPHIN	04.76.32.75.06
PSYCHOLOGUE	Psychologue : Lorène MOLLI	04.76.32.75.09
SERVICE SOCIAL	Assistante sociale : Elisabeth GERVAIS	04.76.32.75.08
PHARMACIE	Pharmacie : Justine SUBTIL-PONS	04.76.32.75.17
SECTEUR SSR	Pavillon : Coquelicot rez-de-chaussée	04.76.32.75.20
	Secrétariat médical : Linda MENDES Carine STEVANATO	04.76.32.75.12
	Cadre de santé SSR : Hélène PAOLI	04.76.32.75.28
	Ergothérapeute : Béatrice GILLES	04.76.32.75.15
EHPAD	Pavillon : Amaryllis - Alzheimer	04.76.32.75.23
	Cadre de santé Amaryllis : Mireille SCHALKWIJK	04.76.32.75.30
	Pavillon : Bouton d'Or 1er étage	04.76.32.75.21
	Pavillon : Coquelicot 1er étage	04.76.32.75.37
	Cadre de santé EHPAD 1 ^{er} étage : Pascale REYNAUD	04.76.32.75.29
	Pavillon : Bouton d'Or 2ème étage	04.76.32.75.22
	Pavillon : Coquelicot 2ème étage	04.76.32.75.41
	Cadre de santé EHPAD 2 ^{ème} étage : Mireille SCHALKWIJK	04.76.32.75.30